



POLITIQUE DE **DONS ET COMMANDITES**

➤ **ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT**

Le programme de dons et commandites, mis en place à la Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal, fait partie des moyens dont la caisse dispose pour maintenir sa distinction coopérative. À ce titre, les dons et commandites doivent servir à des fins d'information et d'éducation, au développement des affaires et au mieux-être de la communauté desservie par la Caisse.

Avec leur effet de levier, les dons et les commandites favorisent le développement économique du territoire en soutenant les organismes et les partenaires du milieu, en complément à l'investissement et au financement accordés par les composantes du Mouvement Desjardins.

➤ **FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**

La Caisse verse annuellement une partie de ses excédents à sa communauté au moyen d'une ristourne collective qui constitue le Fonds d'aide au développement du milieu. Le montant déposé à ce fonds est voté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse.



OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Dans l'attribution de ses dons et commandites, la Caisse a choisi de favoriser les organismes de son milieu œuvrant dans les secteurs suivants :

- ARTS ET CULTURE
- ÉDUCATION
- COMMANDITES ÉVÉNEMENTIELLES
- ŒUVRES HUMANITAIRES ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- SANTÉ ET SAINES HABITUDES DE VIE

Afin de faciliter la compréhension de cette politique, il est convenu d'apporter des précisions sur le don et la commandite.

DON :

Contribution accordée à un organisme satisfaisant aux critères généraux de la politique, sans autre visée publicitaire que celle de voir la Caisse reconnue à titre de donatrice.

COMMANDITE :

Contribution accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires, d'une activité, d'un événement ou d'un projet, en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial à valeur ajoutée pour développer des affaires, visant en contrepartie une visibilité afin de rejoindre une clientèle cible.(réciprocité d'affaires)





CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal, s'est dotée d'un cadre de référence qui lui permet d'évaluer de manière juste et équitable toutes les demandes reçues. Voici les critères de sélection priorisés par la Caisse :

- Être membre de la Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal ou être membre Desjardins dans un concept d'une commandite partagée avec une autre caisse
- Représenter une institution, une coopérative ou une association à but non lucratif (OBNL) avec charte
- Soumettre des projets en lien avec les secteurs d'activités privilégiés par la Caisse
- Démontrer que les bénéficiaires ou les représentants du projet résident ou travaillent sur le territoire de la Caisse
- Indiquer que les activités sont exercées sur le territoire desservi par la Caisse
- Illustrer les bienfaits de l'activité soutenue et le nombre de personnes rejoindes
- Établir que les valeurs sociales et humaines sont préconisées dans les interventions faites auprès de la communauté, particulièrement l'entraide, la coopération et l'engagement bénévole
- Justifier que des efforts constants d'autofinancement sont réalisés et qu'il y ait une capacité d'existence à moyen terme
- Présenter le plan de financement du projet. L'organisme doit rechercher du financement et la Caisse ne doit pas être l'unique soutien financier du projet
- Présenter le plan de visibilité offert à la Caisse

DEMANDES NON ADMISSIBLES



Certains types de demandes ne sont pas admissibles à l'appui financier que pourrait octroyer la Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal. Les voici :

- Le montant demandé ne doit pas servir qu'à des fins de subventions salariales
- L'objet de la demande est lié à un voyage ou à une excursion
- L'objet de la demande est de nature personnelle ou privée
- L'organisme ne respecte pas les délais de présentation de leur demande
- L'activité principale se déroule à l'extérieur du Québec
- La demande vise un groupe très restreint de la communauté



PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DEMANDES

Toutes les demandes de dons ou commandites doivent être acheminées, obligatoirement par écrit ou par courriel.

Elles doivent être adressées à Madame Vanessa Constantineau, conseillère en communication et vie associative.

Coordonnées :

Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal
1255, rue Berri
Montréal, Québec
H2L 4C6
vanessa.m.constantineau@desjardins.com
514-849-3581 poste 7772311

Le dépôt des demandes doit se faire au plus tard, le 60e jour avant l'événement. Le délai de réponse peut varier entre 20 et 35 jours ouvrables.

Afin de faciliter le traitement des demandes, un formulaire unique a été élaboré. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Caisse, dans la section : <>Engagement dans la communauté>>, sous l'onglet <>Dons et commandites>>

